



## Ma mamie n a pas ete prevenu du deces de sa mere

Par **banjo**, le **17/04/2008** à **15:13**

bonjour

voila il y a 10 ans ma mamie a perdu sa propre mere

nous n avons ete prevenu du deces de mon arriere grand mere que 15 jours apres on

entereement je vous laisse imaginer notre peine et surotu celle de ma grand mere

ma grand mere a deux autres soeurs qui ne lui ont rien dit et tout prepare enterrement

succession

e probleme c est que nous savions du vivant de mon arriere grand mere qu elle avait

nombreux biens et liquidites qui aurait du etre partages entre les 3 soeurs

j ai ose telephoner a la soeur de ma grand mere pour avoir des infos concerant la part dema grand mere et selon ses dires il n y avait rien dans le testament

je ne comprend pas pour quoi ma grand mere n est pas ete contacte par un notaire au vu de regler cette succession memem si il n y avait rien

personnes ne veut nous renseigner

je prend les devant pour ma grand mere qui veut eviter les histoires avec ses propres soeurs

moi je veut juste que l on reconnaisse ma grand mere en tant que fille legitime commes les 2 autres

que me conseiller vous

Par **Visiteur**, le **18/04/2008** à **23:42**

Bonsoir,

IL est impossible que cette succession ait pu être réglé sans votre Grand-Mère s'il y avait

affectivement des biens au décès de votre arrière Grand-Mère.

Je pense qu'il faut vous renseigner auprès du notaire.

@ votre service.

Par **banjo**, le **19/04/2008** à **11:20**

bonjour

oui ce s t bien ce qui me semblait le soucis est que aucune de ses soeurs ne veut nous indiquait le nom du notaire j ai commençais a appeler le pompes funebres pour avoir confirmation que jai eu

a present il faut donc que je trouve le nom du notaire qui a regle cette succession mais je ne sais pas comment proceder

Par **Visiteur**, le **20/04/2008** à **23:22**

Je pense que vous pouvez vous adresser à la chambre départementale des notaires ou prendre un rendez-vous avec le notaire de votre choix.